



FEDERATION FRANCAISE de PARACHUTISME

CONSEIL TECHNIQUE PERMANENT
CIRCULAIRE DE SECURITE N° 56

Jean COUPE

N/Réf. : JC/nv/684

DATE : 4 février 1993

OBJET : Incident de blocage d'une commande de manoeuvre

MATERIELS CONCERNÉS : Voilures de secours

TEXTE :

Le C.T.P. a été informé d'un blocage d'une commande de manoeuvre d'une voile de secours. Cet incident, qui s'est produit au niveau du lovage par "point de chaînette", a été provoqué par une boucle de ce lovage qui s'est engagée, après les piqûres zigzags, sur l'extrémité de la partie non cousue d'une suspente (partie en saillie).

Pour éviter la répétition de ce type d'incident, nous demandons que l'extrémité non cousue des suspentes (après liaison à la manille) soit solidarisée avec la partie principale de la celle-ci.

Ceci concerne les suspentes des élévateurs AR, lieu d'implantation du système de freinage.

Cette opération de couture (pas de ruban adhésif) peut être effectuée soit à la machine, soit à la main.

DECISION FEDERALE : Application des consignes du C.T.P. lors du prochain pliage des voilures concernées par cette circulaire.

DATE D'APPLICATION : dès le prochain pliage

DIFFUSION :

Président FFP - DTN

MJS

CEV

Directeurs Techniques - Réparateurs de parachutes

Membres du CTP

Etat Major de l'Armée de Terre

Etat Major de l'Armée de l'Air

STPAé

Messieurs Y. CHALOIN - J.F. PRUNIER - M. TOURNIER

Sté Parachutes de France - Sté Parachute SHOP - Sté PARAFUN

Paramag - Les Hommes Volants

CIRCULAIRE DE SECURITE

N° 56

Détail du point d'accrochage et de blocage de la commande de manoeuvre

